



DECLARATION DE POLITIQUE SOCIALE 2025-2030

Introduction

À la suite des élections communales du 13 octobre 2024, un nouveau Conseil de l'Action Sociale a été constitué le 9 décembre 2024. Ce Conseil se compose de 5 conseillers issus de « Arlon 2030 », de 3 conseillers affiliés à « MRMC », dont la Présidente, de 2 conseillers représentant « Ecolo+ » et d'une conseillère de « PS-Citoyens ».

Cette équipe renouvelée s'engage à la fois à poursuivre les initiatives entreprises lors des précédentes législatures et à développer de nouveaux services et actions. L'objectif principal reste inchangé : « Permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine ». Cette ambition sera déclinée à travers les trois grands pôles du CPAS : le pôle social, le pôle seniors et le pôle jeunes.

Par ailleurs, le Conseil de l'Action Sociale entend intégrer les Objectifs de Développement Durable de manière transversale dans l'ensemble des projets et actions menés.

La présente Déclaration de Politique Sociale définit la vision stratégique du Conseil pour les six années à venir. Les priorités et axes d'action qu'elle contient seront ensuite détaillés dans le Plan Stratégique Transversal, à travers des projets opérationnels et des actions concrètes.

Pôle social : Un CPAS au service de tous les citoyens

PERMETTRE À CHACUN DE MENER UNE VIE CONFORME À LA DIGNITÉ HUMAINE

Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. La mission première du Centre Public d'Action Sociale vise, au travers d'une politique d'aide et de soutien adaptée à la diversité des demandes enregistrées, de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. La notion de « dignité humaine » a évolué avec le temps mais dans la société belge actuelle cela implique au moins qu'une personne puisse se nourrir, se vêtir, se loger, assurer son hygiène et avoir accès aux soins de santé.

Cette mission devra être assurée dans un contexte de réforme du chômage qui amènera un grand nombre de personnes supplémentaires vers le CPAS. Des adaptations des moyens humains, financiers, des locaux seront nécessaires et devront être anticipées.

DEVENIR UN PÔLE SOCIAL DE RÉFÉRENCE

En adéquation avec la déclaration de politique générale de la Ville d'Arlon, le CPAS souhaite devenir un pôle social unique et intégré de manière à regrouper et mieux coordonner les actions qui ont trait à l'aide sociale en soutien à la population arlonaise. Pour ce faire, le CPAS pourra intégrer au sein de ses missions la gestion du Plan de Cohésion Sociale, de l'accueil de jour, de l'abri de nuit, de l'aide alimentaire, etc. Cela permettra d'améliorer l'efficacité au bénéfice des citoyens, ainsi que d'orienter de manière plus fluide vers le service adapté.

De plus, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un défi d'envergure et ne peut être menée seul. Il est nécessaire de consolider et étendre les réseaux et partenariats par la mise en place d'une véritable coordination de l'action sociale avec la commune et le monde associatif dans le but de conjuguer nos expériences et ressources pour mieux lutter contre la précarité et l'exclusion. Le CPAS doit être à la fois un acteur de terrain et le moteur de cette dynamique de réseau à travers la promotion des services existants et la mise en place d'actions visant la collaboration à travers la complémentarité de chaque acteur.

Plus que jamais, le CPAS devra faire preuve de créativité et d'innovation, mettre en place des politiques sociales novatrices, évoluer en lien avec la société et se réinventer en permanence, afin d'être acteur de cohésion sociale.

ÊTRE UN CPAS QUI SORT DE SES MURS

Trop de personnes pourraient avoir droit à une aide du CPAS mais n'y accèdent pas par manque d'informations ou peur de franchir la porte. De plus, bien que le CPAS souhaite pousser les citoyens à être acteur de leur vie, certains n'ont pas les ressources ou compétences suffisantes pour effectuer les démarches leur permettant d'ouvrir un droit ou d'évoluer. Il est primordial pour ces personnes d'avoir une aide et un accompagnement dans ces actions. Le CPAS doit pouvoir sortir de ces murs, afin de promouvoir les aides du CPAS, lutter contre le non-recours, aller au contact des bénéficiaires en difficultés pour leur permettre d'éviter d'arriver à une exclusion plus importante et offrir un soutien aux personnes qui n'ont pas suffisamment d'autonomie.

DÉVELOPPER SES ACTIONS SUR LA PROBLÉMATIQUE GRANDISSANTE DE LA SANTÉ MENTALE

Force est de constater que les problématiques liées à la santé mentale deviennent un enjeu majeur pour les CPAS et les pouvoirs locaux. Il est primordial que le CPAS mette en place des actions visant à développer et à améliorer le bien-être de ses bénéficiaires mais également de l'ensemble de la population arlonaise qui se trouverait en difficulté. Pour ce faire, il est important que le CPAS poursuive son travail sur cet axe grâce à l'aide de son psychologue, un soutien à travers la prise en charge de séances psychologiques pour la population, ainsi qu'à travers de nouvelles actions de prévention, de sensibilisation, et de soutien avec l'aide des partenaires du secteur, afin d'éviter un ancrage trop profond qu'il serait difficile de lever.

PRIORITE A UNE INSERTION DURABLE

Travailler n'est pas seulement un moyen pour se nourrir et répondre aux besoins de sa famille ; c'est aussi une façon de trouver sa place dans la société. L'absence de travail ne se limite pas aux restrictions financières ; c'est aussi une cause essentielle de l'exclusion dans toutes ses dimensions psychologiques, sociales, économiques.

Le C.P.A.S. fait le choix d'une politique volontariste d'action sociale. Il cherche à mobiliser les potentialités des ayants droit pour sortir d'une logique unique d'assistance et à travers une insertion sociale et professionnelle permettre aux bénéficiaires de retrouver leur autonomie, leur estime de soi et de développer un projet de vie porteur de sens.

D'une part, le CPAS souhaite poursuivre et renforcer une politique dynamique en matière **d'insertion socioprofessionnelle**, tout en respectant le projet des personnes. La mise au travail d'un bénéficiaire via la mesure article 60 doit rester un vrai tremplin vers un emploi durable et non un simple basculement vers le chômage. Le passage d'une personne sous contrat article 60 doit être suffisamment formateur et porteur de réelles perspectives d'emploi futur.

D'autre part, dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, le CPAS a décidé d'innover dans les pratiques de solidarité et d'insertion sociale avec la création de différents ateliers dont l'objectif est de permettre aux personnes les plus fragilisées de notre société de créer du lien, de rompre leur isolement, de promouvoir la reconnaissance sociale, d'améliorer le bien-être et la qualité de la vie. Ces ateliers (culinaires, artistiques, informatiques, de bien-être, etc.) seront maintenus, développés et diversifiés. La participation sur base volontaire aux ateliers d'insertion sociale est un des nombreux moyens développés par le CPAS pour permettre au bénéficiaire d'évoluer par rapport à ses problématiques.

UNE ATTENTION PORTÉE AUX MOINS DE 25 ANS

Dans la loi du 26 mai 2002 sur le droit à l'intégration sociale, une attention particulière est consacrée aux jeunes de moins de 25 ans. Le CPAS souhaite renforcer l'accompagnement et le suivi de ce public, car il représente proportionnellement un groupe important parmi les bénéficiaires et qu'il est injustifiable d'un point de vue social que les personnes soient déjà exclues de la société à un âge précoce.

Les travailleurs sociaux sont confrontés régulièrement à un public en perte de repères, en manque de maturité, confiné dans le non-travail. Les problématiques rencontrées avec le public jeune sont récurrentes : rupture familiale, scolaire, assuétudes, difficultés de gestion, etc. Il s'agit de construire avec ce public spécifique des projets en adéquation avec leurs souhaits, leurs potentialités et leurs compétences et de développer des outils et des stratégies visant à aboutir à l'autonomie de chacun d'entre eux, que ce soit via le soutien à la reprise d'étude, une insertion sociale ou vers l'emploi.

SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS

Minerval, kot, syllabus... lorsqu'un jeune décide d'entamer des études supérieures, il doit faire face à de nombreuses dépenses.

Si certain(e)s ont la chance de vivre chez leurs parents ou dans un kot financé par ceux-ci, d'autres par contre sont contraints de quitter le nid familial pour diverses raisons et rencontrent des difficultés pour joindre les deux bouts. Pour d'autres encore, les parents n'ont pas de revenus suffisants pour payer les études. D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que dans notre commune, les étudiants sont victimes d'une certaine discrimination géographique, car ils doivent, pour beaucoup, se déplacer pour suivre des études supérieures ou universitaires.

Le CPAS doit poursuivre et renforcer le soutien et l'accompagnement de jeunes tout au long de leurs études. L'accès à une formation est un enjeu majeur. Il est indéniable qu'un diplôme d'études supérieures permet d'augmenter sensiblement les chances d'insertion professionnelle, et d'insertion **DURABLE**.

LOGEMENT

Le logement représente un véritable enjeu dans notre région, en particulier face à la pression des loyers qui pèse sur notre commune frontalière. Conscient des difficultés rencontrées par de nombreux habitants, le CPAS entend poursuivre ses efforts afin d'apporter un soutien concret aux personnes en situation de précarité. Dans cette optique, le CPAS souhaite :

- Mettre en place des logements temporaires assortis d'un accompagnement social intensif, afin qu'ils servent de tremplin vers un logement stable et pérenne.
- Organiser des permanences pour conseiller et orienter les habitants en difficulté.
- Poursuivre les travaux au sein de la Parenthèse afin d'améliorer les espaces et de les rendre plus adaptés aux besoins des locataires.

Toutefois, le CPAS ne peut agir seul. La lutte contre la précarité du logement exige une collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs du secteur : logements sociaux, maisons d'accueil, relais sociaux, services communaux, etc. Il est essentiel de renforcer cette coopération et de continuer à s'investir dans les groupes de travail afin de développer des solutions collectives.

Enfin, un suivi renforcé est particulièrement nécessaire pour deux publics : les jeunes et les personnes sans abri. Pour les premiers, le CPAS ambitionne de favoriser leur autonomie en travaillant avec les partenaires de l'aide à la jeunesse. Pour les seconds, il prévoit d'intégrer le projet *Housing First* au sein de la Parenthèse, en consacrant deux logements à la réinsertion des personnes sans domicile fixe.

Pôle Aînés : des services adaptés à chaque étape

Le vieillissement de la population est l'un des défis majeurs de notre société. Le CPAS d'Arlon souhaite offrir un accompagnement adapté pour le bien-être de nos aînés, qui tient compte des besoins actuels et futurs tant dans le maintien à domicile et que dans l'accueil des seniors.

L'AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE

Quoi de mieux que de pouvoir continuer à vivre dans un environnement familial de manière sécurisée et adaptée.

Le CPAS d'Arlon souhaite participer pleinement au maintien à domicile de nos aînés en proposant des solutions d'accueil et en développant de nombreux services et partenariats internes et externes. Le CPAS souhaite notamment :

- Maintenir l'accueil en journée au Centre d'Accueil de Jour à travers nos 10 places, dont 7 places en Centre de Soins de Jour, dédiées à des personnes ayant des besoins plus importants dans la prise en charge. En cas de besoin, le CPAS réfléchira à requalifier des places supplémentaires en Centre de Soins de Jour ;
- Poursuivre un accueil temporaire en maison de repos et de qualité grâce à nos 5 lits de court-séjour ;
- Soutenir et moderniser le service de repas à domicile, notamment grâce à la mise en place d'un programme informatique permettant des contacts avec les proches qui le souhaiteraient ;
- Lutter contre la solitude des aînés en partenariat avec le monde associatif ;

LA PRISE EN CHARGE DES AÎNÉS

Rester à domicile est un souhait compréhensible pour de nombreuses personnes, car c'est souvent un lieu de souvenirs et de réconfort. Toutefois, lorsque des défis comme la maladie ou l'isolement apparaissent, ce lieu de vie peut parfois se transformer en un espace difficile à gérer.

Le CPAS d'Arlon offre une solution pour les aînés à travers la Résidence de la Knippchen. Cette structure d'hébergement comprend 97 lits en maison de repos (MR-MRS) pour un accueil permanent. En plus de la Résidence de la Knippchen, le CPAS d'Arlon met à disposition 10 appartements en Résidence-Services. Cette offre permet aux aînés de bénéficier d'un hébergement adapté tout en conservant une certaine indépendance. Ces initiatives soulignent l'engagement du CPAS à répondre aux différents besoins des aînés, qu'il s'agisse de soins constants ou de solutions plus autonomes.

Le CPAS continuera d'investir dans l'entretien, l'embellissement et la modernisation de la Résidence de la Knippchen. La mise en place de la technologie WIFI professionnelle sur l'ensemble du site sera envisagée afin de moderniser la qualité des soins avec des technologies innovantes, et améliorer ainsi le bien-être des résidents.

Le CPAS d'Arlon prévoit de poursuivre l'agrandissement de la maison de repos avec une extension de 45 lits supplémentaires. Cette initiative vise à répondre au défi du manque de places disponibles et à offrir une prise en charge adaptée et responsable aux personnes désorientées notamment. Ce projet reflète l'engagement du CPAS à améliorer l'accueil et les soins pour les résidents tout en répondant aux besoins croissants de la communauté Arlonaise et environnante.

PROJET DE VIE DE LA RÉSIDENCE DE LA KNIPPCHEN

Le CPAS d'Arlon aspire à maintenir un projet de vie pour ses résidents basé sur trois piliers : innovation, modernité et originalité.

Innovation : La résidence de la Knippchen s'est distinguée en étant la première maison en Wallonie à introduire la technique du Finger Food pour l'accompagnement alimentaire. Le CPAS prévoit de continuer à encourager ses équipes (cuisine, soignants, paramédicaux, service entretien) à développer des approches uniques et respectueuses.

Modernité : Des efforts constants sont envisagés pour améliorer la qualité des soins. Cela passe par des programmes de formation avancés pour le personnel et l'utilisation d'outils de travail modernes.

Originalité : L'établissement continue de se démarquer par son offre variée, incluant un salon de coiffure, des vélos connectés, une bibliothèque, une épicerie... Tout en maintenant des labels importants tels que le Plan Wallon Nutrition Santé et le Green Deal pour une cantine durable.

Le CPAS d'Arlon met un point d'honneur à maintenir le lien familial au quotidien pour ses résidents hébergés à la Knippchen. À travers des événements tels que les anniversaires, les soupers fromages ou le barbecue des familles, les résidents peuvent jouer un rôle actif en conviant leurs proches. Ces initiatives favorisent non seulement les rencontres intergénérationnelles, mais renforcent également le sentiment d'appartenance et de convivialité.

Le CPAS souhaite également faire du soutien psychologique pour les aînés, une priorité, notamment grâce à des recrutements de personnel spécialisés et la mise en place d'ateliers sur les troubles cognitifs. ;

En conclusion, le CPAS souhaite poursuivre et développer des projets pour nos aînés qui permettent de faire de la Résidence de la Knippchen un lieu de vie et d'épanouissement des aînés, ouvert sur le monde extérieur.

Pôle Jeunes : un hébergement et un accompagnement pour les jeunes placés suite à des difficultés familiales

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les enfants, les jeunes et leur famille ont droit à la prévention, à l'aide et à la protection spécialisées organisées dans le cadre du décret du 18 janvier 2018. Elles doivent permettre à l'enfant ou au jeune de se développer dans des conditions d'égalité des chances en vue de son accession à **une vie conforme à la dignité humaine**.

Le décret met également en avant l'intérêt supérieur de l'enfant ou du jeune et le respect des droits et libertés qui lui sont reconnus. Parmi ces droits et libertés, figurent ceux qui sont énoncés dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, qui reprend notamment :

« Article 9 : Les enfants ne peuvent pas être séparés de leurs parents, à moins que ce soit pour leur bien. Les enfants dont les parents sont séparés doivent garder le contact avec leurs deux parents, sauf si ceci est néfaste pour l'enfant. »

La maison d'enfants « Le Pré en Bulles » du CPAS d'Arlon a comme mission d'organiser momentanément l'accueil collectif et l'éducation de 19 enfants qui nécessitent une aide à l'extérieur de leur famille. Elle a aussi la mission de soutenir les parents dans l'accompagnement de leurs enfants dans leur projet de vie, avec comme point d'orgue la réintégration de l'enfant dans son milieu de vie dès que cela est possible.

L'équipe du Pré en Bulles, tient à être à l'écoute des enfants et à les aider dans leur évolution personnelle, et non seulement à répondre à leurs besoins primaires, mais aussi à les guider vers l'autonomie. Pour y arriver, elle établit avec le jeune un projet individualisé visant à l'informer de ses droits et devoirs, à être à son écoute, à créer des ponts avec sa famille et avec ses projets futurs.

Le CPAS souhaite permettre à l'enfant de grandir, hors de tout stéréotype et stigmatisation en activant tous les liens sociétaux (école, sports, amis, familles, etc.) nécessaires à sa bonne évolution. Les objectifs sont de le sensibiliser au maximum par le biais d'activités (argent, réseaux sociaux, vie amoureuse, environnement, santé mentale, accès à la culture, etc.) afin de le préparer à sa vie de citoyen responsable et autonome.

Pour tous les jeunes et en priorité pour ceux dont un retour en famille ne peut être envisagé, le CPAS souhaite accompagner le jeune à la découverte et à la rencontre de tout un réseau qui permettra à celui-ci de vivre plus sereinement une fois sa majorité acquise. L'installation de tiny houses est un outil supplémentaire pour accompagner au mieux le jeune à sa future majorité.

Le CPAS souhaite renforcer la possibilité pour le personnel du Pré en Bulles à se former, face aux difficultés croissantes du métier.

Le CPAS souhaite réfléchir à répondre aux demandes toujours plus importantes d'accueil de jeunes qui ne peuvent rester dans leur milieu de vie, en collaboration avec le service d'aide à la jeunesse et le service de protection de la jeunesse d'Arlon et ce, tout en préservant un accueil de qualité.

Contribuer quotidiennement aux objectifs de développement durable (ODD).

En tant qu'institution publique, le CPAS joue un rôle déterminant dans la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD). Le CPAS souhaite aller plus loin en adoptant les ODD comme une véritable grille de lecture et de réflexion stratégique pour l'ensemble des projets qu'il mène. Ce positionnement s'inscrit dans la volonté du CPAS, en tant que pouvoir local proche du citoyen, de s'investir pleinement dans cet enjeu essentiel pour garantir un avenir plus durable et inclusif.

Certains pôles du CPAS contribuent plus spécifiquement à l'un ou l'autre ODD. Ainsi, le pôle social travaille activement pour atteindre l'ODD 1, « Pas de pauvreté », tandis que le pôle senior met en avant l'ODD 3, « Bonne santé et bien-être ». Le pôle jeunes, quant à lui, a des liens plus étroits avec l'ODD 4, « Éducation de qualité » et avec l'ODD 10 « inégalités réduites ». Toutefois, l'engagement du CPAS ne se limite pas à ces contributions plus directes ; il s'inscrit dans une démarche transversale, où chaque service participe à la réalisation des ODD. Si le CPAS n'a pas attendu d'intégrer les ODD pour tendre vers une consommation plus responsable, avoir cette grille de réflexion permettra d'augmenter l'attention vers des actions permettant de rendre tant l'institution que notre localité plus résiliente face aux enjeux environnementaux et sociétaux.

Par exemple, la lutte contre le changement climatique (ODD 13) et la création de communautés durables (ODD 11) imprègnent les actions de l'ensemble des services. Bien avant d'intégrer officiellement les ODD, le CPAS a d'ailleurs adopté des pratiques favorisant une consommation plus responsable. Aujourd'hui, l'utilisation des ODD comme cadre de réflexion permet de renforcer cette dynamique et d'orienter les projets vers des solutions innovantes et résilientes, répondant aux défis environnementaux et sociétaux.

De même que l'égalité entre les genres (ODD 5) sera intégrée dans les actions à destination des citoyens mais également dans les pratiques internes de l'institution, notamment pour ses agents.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

